
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA RÉUNION DU COMITÉ PLÉNIER DU CONSEIL DE LA VILLE DE WESTMOUNT TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE 15 FÉVRIER 2017 À 16 H 15, À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :

Président	Philip A. Cutler
Maire	Peter F. Trent
Conseillers	Rosalind Davis Victor M. Drury Nicole Forbes Cynthia Lulham Patrick Martin Christina Smith Theodora Samiotis
Administration	Sean Michael Deegan, directeur général Martin St-Jean, directeur général des services juridiques et greffier
Secrétaire de séance	Andrew Brownstein

NOTE AU LECTEUR :

Les commentaires, opinions et points de vue consensuels exprimés aux présentes sont ceux des participants, en leur qualité individuelle. De ce fait, ils ne lient pas la Ville ou son administration.

La Ville et son administration ne sont liées que par les décisions que le conseil municipal autorise dans le cadre d'une assemblée publique au moyen d'une résolution ou d'un règlement.

ORDRE DU JOUR DU COMITÉ PLÉNIER

Adoption de l'ordre du jour du Comité plénier du 15 février 2016

Il est convenu que l'ordre du jour de la réunion du Comité plénier du Conseil tenue le 15 février 2016 soit adopté, avec l'ajout du point suivant à la rubrique Affaires nouvelles :

- Stratégie de développement commercial (conseillère Samiotis).

Confirmation du procès-verbal de la réunion du Comité plénier tenue le 1^{er} février 2016

Le procès-verbal de la réunion du Comité plénier du Conseil tenue le 1^{er} février 2016 est adopté, avec des corrections.

Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du Comité plénier tenue le 1^{er} février 2016

La conseillère Davis attire l'attention du Conseil sur la question du stationnement sur le terrain du CLW. Elle explique que la durée maximale de deux heures pour le stationnement au CLW s'appliquant aux personnes qui ne sont pas détentrices de permis est trop restrictive, particulièrement pour les hockeyeurs.

Le directeur général Deegan déclare que, plutôt que de recourir au système traditionnel qui consiste à marquer à la craie les pneus des véhicules stationnés, l'administration discute de la possibilité d'installer un appareil qui fournirait aux automobilistes un billet leur indiquant la durée limite de leur stationnement. Le conseiller Cutler suggère que, plutôt que de faire délivrer des billets par un appareil, les automobilistes soient en mesure de saisir le numéro de leur plaque d'immatriculation, ce qui permettra aux inspecteurs du stationnement de cibler de manière plus efficace les véhicules dont la durée limite de stationnement a expiré.

Le conseiller Cutler recommande d'appliquer le maximum de deux heures, de 9 h à 17 h, pour les non-détenteurs de permis. Il informe le Conseil que cette question sera abordée à la prochaine rencontre de l'ACT.

En ce qui a trait à la modification de la zone desservie par l'école Saint-Léon, la conseillère Davis déclare au Conseil que le principal de l'école a refusé de rencontrer les représentants de la Ville. Elle explique que la limite ouest de la zone desservie passe de l'avenue Claremont à l'avenue Victoria, et que la limite est passée de la rue Guy à la rue McTavish.

Le maire Trent recommande que la Ville demande une version à jour de la carte qui avait déjà été reçue lorsqu'un problème semblable s'était produit. Il s'agissait alors d'une demande d'accroître la superficie du secteur bâti sur le site et le besoin, selon le Conseil, d'établir la répartition des résidences des étudiants dans l'ensemble de la zone desservie et de déterminer le nombre de résidences qui se trouvaient à Westmount. La conseillère Davis confirme qu'elle communiquera la demande.

POINTS À DISCUTER ET MESURES À PRENDRE

SYSTÈME DE STATIONNEMENT PAYANT PAR PLAQUE

Des exemplaires de la documentation suivante sont distribués :

- Note de service de M. Sean Michael Deegan, directeur général, adressée aux membres du Comité plénier du Conseil, datée du 10 février 2016

M. Claude Vallières, chef de division – Technologies de l'information, et M. Greg McBain, directeur de la Sécurité publique, se joignent à la réunion à 16 h 36.

M. Vallières informe le Conseil du fait que de nombreux résidents ont consulté la page Web d'Info-panne pendant une récente panne d'électricité.

M. Vallières indique aux membres du Conseil, sur une carte, l'emplacement des bornes de péage. Le conseiller Martin et le conseiller Drury déclarent que les bornes de péage sont beaucoup trop près l'une de l'autre comparativement à celles de la Ville de Montréal. La conseillère Samiotis veut savoir si la Ville dépasse les normes établies pour le système de stationnement payant qui doit être installé. Le conseiller Cutler confirme que la Ville respecte la norme pour ce type de système en attribuant 10 espaces de stationnement par borne de péage.

M. Vallières informe le Conseil que, pour ce qui est de la base des bornes de péage, la Ville donnera la priorité à l'utilisation des surfaces existantes qui répondent à ses exigences. En réponse à une question du conseiller Drury, M. Vallières informe le Conseil qu'il s'informerait auprès de la Ville de Montréal pour connaître le type de base qu'utilise la Ville pour ses bornes de péage.

M. Vallières présente au Conseil l'affichage qui sera installé pour informer les automobilistes qu'ils sont dans une zone de stationnement à péage et qu'il s'agit d'un système de paiement par plaque.

M. Vallières décrit le processus lié à l'installation du nouveau système. Les bases seront préparées, suivies par les nouvelles bornes de péage. La dernière collecte des pièces contenues dans les parcomètres actuels sera ensuite effectuée. Des étiquettes seront collées sur les parcomètres actuels pour indiquer qu'ils n'acceptent plus de paiement. Les parcomètres actuels seront par la suite éliminés, et des capuchons seront installés sur le dessus des poteaux.

M. Vallières présente au Conseil une carte montrant les six zones de stationnement actuelles de la Ville. Le directeur McBain explique que les heures de stationnement à péage sont actuellement différentes dans certains endroits, ce qui pourrait dérouter les automobilistes lorsque le nouveau système sera installé. Le conseiller Martin veut savoir si chaque rue peut représenter une zone. M. Vallières répond que, si cette approche est adoptée, les heures applicables de stationnement à péage pourront être modifiées selon la rue.

La conseillère Davis recommande de standardiser les heures autant que possible en adoptant deux zones, ajoutant qu'aucuns frais de stationnement ne devraient être imposés avant 9 h le matin. Le conseiller Drury est d'accord.

Le directeur McBain explique les deux zones proposées. À l'est de l'avenue Wood, le taux applicable demeure à 3 \$ l'heure, et la période visée est de 9 h à 21 h. À l'ouest de l'avenue Wood, le taux applicable demeure à 2 \$ l'heure, et la période visée est de 9 h à 18 h.

La conseillère Lulham et la conseillère Samiotis veulent savoir pourquoi le même taux n'est pas appliqué pour les deux secteurs commerciaux.

Le conseiller Cutler informe le Conseil que, à la prochaine rencontre de l'ACT, des discussions plus poussées porteront sur l'approche de la Ville quant aux automobilistes qui paient pour leur stationnement dans une zone et qui déplacent ensuite leur véhicule dans une autre zone dont le taux horaire est différent.

- **Il est convenu** que le stationnement à péage dans les rues de la Ville s'appliquera à compter de 9 h dans l'ensemble de la Ville. Le stationnement à péage sur l'avenue Greene s'appliquera jusqu'à 18 h.

M. Vallières et le directeur McBain quittent la réunion à 17 h 5.

La réunion est ajournée 17 h 5, pour faire place à la séance extraordinaire du Conseil. La réunion reprend à 17 h 11.

DEMANDE DE FONDS SUPPLÉMENTAIRES

Des exemplaires de la documentation suivante sont distribués :

- Note de service de M. Sean Michael Deegan, directeur général, adressée aux membres du Comité plénier du Conseil, datée du 10 février 2016
- Note de service de M. Patrick Raggo, directeur du Service des travaux publics, adressée à M. Sean Michael Deegan, directeur général, datée du 10 février 2016

M. Patrick Raggo, directeur du Service des travaux publics, se joint à la réunion à 17 h 11.

Le directeur Raggo présente la demande du service des Travaux publics quant à des fonds supplémentaires.

Il explique qu'un montant supplémentaire de 150 000 \$ est nécessaire pour le budget d'entretien des eaux afin de financer l'accroissement du nombre important d'interventions effectuées sur l'infrastructure. Plutôt que de poursuivre avec des réparations ponctuelles, lorsqu'une faiblesse est détectée sur une partie du service et que, par conséquent, il est vraisemblable que d'autres faiblesses émergeront peu après, le service entier est remplacé. Le directeur Raggo qualifie le travail effectué en sus de « travaux de rattrapage ». C'est pourquoi il explique qu'il ne prévoit pas la nécessité de ce financement supplémentaire dans les années à venir.

Le directeur Raggo ajoute qu'un montant de 50 000 \$ est requis pour le nouveau parc de patinage des terrains d'athlétisme de Westmount, plus particulièrement pour le repavage d'une portion du terrain de stationnement du côté est de l'école Westmount High. Il explique qu'un asphalte d'un niveau supérieur de qualité est nécessaire pour les surfaces de patinage et que la Ville doit verser une prime, en quelque sorte, pour que les travaux

soient effectués les samedis, car ils ne peuvent être effectués en semaine pendant les jours d'ouverture de l'école.

- **Il est convenu** que la Ville octroiera un montant supplémentaire de 150 000 \$ au budget de maintenance des eaux, ainsi qu'un autre montant de 50 000 \$ pour financer le nouveau parc de patinage des terrains d'athlétisme de Westmount, tel que demandé par le service des Travaux publics.

FERMETURE TEMPORAIRE DES SERRES ET DU CONSERVATOIRE DE WESTMOUNT – FAITS RÉCENTS

Des exemplaires de la documentation suivante sont distribués :

- Note de service de M. Sean Michael Deegan, directeur général, adressée aux membres du Comité plénier du Conseil, datée du 10 février 2016
- Note de service de M. Patrick Raggio, directeur du Service des travaux publics, adressée à M. Sean Michael Deegan, directeur général, datée du 10 février 2016

Le directeur Raggio déclare au Conseil que, afin d'assurer la poursuite, par le cabinet de consultants, de l'étude sur l'état des structures intérieure et extérieure des serres, l'utilisation du drone, dont l'activation et le fonctionnement sont effectués par une personne, doit être réservée pour une période de cinq jours consécutifs, car la température ne doit pas être trop froide et les vents ne doivent pas être trop puissants. Cela n'a pas encore été possible depuis le début de 2016. Il explique que, en fait, les observations du drone ne pourront effectuées qu'en mars.

Le conseiller Martin veut savoir si ce genre d'étude est vraiment nécessaire et, en corrélation, il veut savoir avec quelle précision on peut assumer que la totalité des montants des charpentes en bois de cyprès sont structurellement compromis et doivent être remplacés par des montants en métal. Le directeur Raggio répond que, bien que les montants des charpentes en bois soient, pour une bonne partie, structurellement compromis, si certains des montants des charpentes peuvent être conservés, l'étude proposée permettra vraisemblablement de déterminer lesquelles des serres ne nécessiteront que de simples réparations. Ces serres pourront ensuite être ouvertes au public pendant que la Ville restaure les autres serres. La conseillère Samiotis recommande de faire effectuer l'étude proposée, ce qui permettra à la Ville de déterminer de quelle manière elle peut conserver au Conservatoire son caractère actuel. La conseillère Lulham est d'accord.

RAPPORT SUR LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT

Des exemplaires de la documentation suivante sont distribués :

- Note de service de M. Sean Michael Deegan, directeur général, adressée aux membres du Comité plénier du Conseil, datée du 10 février 2016
- Note de service de M. Patrick Raggo, directeur du Service des travaux publics, adressée au directeur général, datée du 10 février 2016
- Rapport sur les opérations de déneigement du 29 décembre 2015 au 4 janvier 2016, préparé par le service des Travaux publics

Le directeur Raggo présente le rapport du service des Travaux publics portant sur les coûts des opérations de déneigement en utilisant comme exemple les opérations de déneigement effectuées du 29 décembre 2015 au 4 janvier 2016. Quarante centimètres de neige sont tombés les 27 et 28 décembre.

Le directeur Raggo explique que le rapport tient compte des coûts liés au chargement et au déversement de la neige, au transport par camion, au carburant diesel, à l'épandage de sel et aux heures de travail. Il indique que les coûts liés à la réparation d'équipement ne sont pas inclus dans l'évaluation. Il informe le Conseil que, à l'exclusion des coûts liés aux heures de travail, les coûts liés au déneigement se chiffrent au total à 337 000 \$.

Le directeur Raggo explique que, étant donné que ces opérations de déneigement ont été effectuées pendant la période des fêtes, la Ville a été en mesure de mettre l'accent sur ses artères commerciales plutôt que d'opter en priorité pour le dégagement des écoles. Cependant, les heures de travail pendant les jours de congé férié sont rémunérées en tant qu'heures supplémentaires.

Il rapporte que la modification apportée par la Ville à son règlement s'appliquant aux paysagistes a contribué à l'amélioration des opérations de déneigement. Il souligne que la Ville commencera à imposer des amendes aux entrepreneurs qui, lorsque la Ville a terminé le déblaiement, déversent de la neige sur la voie publique, particulièrement sur les pistes cyclables et les trottoirs.

Le directeur Raggo indique que plusieurs nouveaux employés effectuent ces opérations au sein du service des Travaux publics, et que leur efficacité sera accrue lorsqu'ils auront plus d'expérience avec la machinerie et connaîtront mieux la topographie unique de la Ville.

La conseillère Samiotis informe le directeur Raggo que les ruelles entre l'avenue Hollowell et l'avenue Greene n'ont pas été bien déblayées. Le directeur Raggo répond qu'il discutera de ce point avec l'entrepreneur privé chargé de la gestion du déneigement de ces ruelles. La conseillère Samiotis indique que, étant donné la largeur des ruelles, le déneigement doit être effectué à la pelle.

Le maire félicite le directeur Raggo pour l'exécution efficace des opérations de déneigement effectuées du 29 décembre 2015 au 4 janvier 2016. Il estime que, avec le

coût des heures travaillées, le montant s'appliquant à la totalité de l'opération se chiffre à environ 600 000 \$. Il demande comment les fonds sont répartis entre les budgets visant deux années différentes. Le directeur Raggio répond que les coûts sont ventilés à parts égales pour chaque jour de travail et, par conséquent, répartis sur le budget de 2015 et sur celui de 2016.

Le conseiller Drury veut savoir à quelle hauteur la neige doit s'accumuler au sol pour que la Ville commence les opérations de déneigement. Le directeur Raggio explique qu'il n'y a pas de réponse précise à ce sujet, en raison des particularités propres à la Ville; plus précisément, il tombe plus de neige vers le haut du mont, et l'angle prononcé de nombreuses rues de la Ville rend les opérations de déneigement nécessaires lorsqu'il y a un risque de formation de glace. Il explique que, en moyenne, les opérations de déneigement débutent lorsque 2 cm de neige sont tombés. La Ville de Westmount entreprend ses opérations légèrement avant que ce seuil soit atteint. La Ville de Montréal ne commence ses opérations de chargement que lorsque de 10 à 15 cm de neige s'accumulent au sol.

Le conseiller Martin félicite le directeur Raggio pour l'exécution efficace des opérations de déneigement effectuées du 29 décembre 2015 au 4 janvier 2016, ainsi que pour les opérations de déneigement qui sont entreprises beaucoup plus tôt que les pratiques adoptées par la moyenne des villes. Le directeur Raggio indique que les coûts sont réduits lorsque le déneigement commence plus tôt, car il y a moins de circulation sur les voies publiques et aux sites d'élimination. Les membres du Conseil sont d'accord.

La conseillère Lulham veut savoir si les camions de déneigement sont équipés de protecteurs latéraux, comme par le passé. Le directeur Raggio confirme que l'installation de protecteurs latéraux faisait partie des exigences dans l'appel d'offres pour les camions.

Le directeur Raggio quitte la réunion à 17 h 42.

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME : CENTENAIRE

Des exemplaires de la documentation suivante sont distribués :

- Note de service de M. Sean Michael Deegan, directeur général, adressée aux membres du Comité plénier du Conseil, datée du 10 février 2016
- Note de service de M^{me} Joanne Poirier, directrice du service d'Aménagement urbain, adressée à M. Sean Michael Deegan, directeur général, datée du 10 février 2016

La conseillère Samiotis présente une mise à jour sur la célébration du centenaire du CCU, faisant référence à la note de service fournie par M^{me} Joanne Poirier, directrice du service d'Aménagement urbain. Elle informe le Conseil que quelque 170 exemplaires du calendrier du centenaire du CCU ont été vendus, les autres étant distribués gratuitement pendant le Carnaval d'hiver, à l'Association historique de Westmount et à l'ouverture de l'exposition

architecturale à venir. La conseillère Samiotis rapporte que M. Bruce Anderson s'affaire à la sélection de quelques architectes qui ont effectué des travaux pour la Ville et de certaines des maisons qu'ils ont conçues pour les présenter à son exposition architecturale. Les résidents de ces maisons seront invités directement à l'exposition. La conseillère Forbes recommande de distribuer aux propriétaires de ces maisons, en plus des invitations, des exemplaires du calendrier du centenaire du CCU.

En ce qui a trait à la désignation par Parcs Canada d'une importante partie de la Ville en tant que « district historique » que commémore une plaque installée devant l'hôtel de ville, la conseillère Samiotis informe le Conseil que Parcs Canada a répondu à la demande de la Ville quant à la traduction du mot « district » par le mot « *arrondissement* », demande soumise en raison du fait que l'île de Montréal est formée d'arrondissements. Parcs Canada a transmis la demande au ministère de l'Environnement.

RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE DE WESTMOUNT / TERMS OF REFERENCE FOR THE LOCAL HERITAGE COUNCIL

Des exemplaires de la documentation suivante sont distribués :

- Note de service de M. Sean Michael Deegan, directeur général, adressée aux membres du Comité plénier du Conseil, datée du 9 février 2016
- Note de service de M^{me} Myriam St-Denis, gestionnaire de projets, adressée au Comité plénier du Conseil et à M^{me} Joanne Poirier, directrice du service d'Aménagement urbain, datée du 10 février 2016
- Projet préliminaire des Règles de régie interne du Conseil local du patrimoine de Westmount, préparée par M^{me} Myriam St-Denis, gestionnaire de projets, datée du 9 février 2016

M. Tom Flies, directeur adjoint du Service de l'aménagement urbain, se joint à la réunion à 17 h 47.

La conseillère Samiotis informe le Conseil qu'un avis public doit être publié 30 jours avant la réunion du Conseil local du patrimoine, prévue pour le printemps. Ces avis publics donnent aux résidents l'occasion d'exprimer leur opinion sur le patrimoine architectural de la Ville. Elle explique que le spécialiste du patrimoine culturel doit être présent à ces réunions, car ses recommandations doivent être incluses en tant qu'annexe à l'avis du Conseil local du patrimoine.

PPCMOI – MISE À JOUR

Se reportant à la note de service de M. Flies, la conseillère Samiotis explique les résultats du zonage parcellaire pour les futures modifications au zonage en ce qui a trait à cette nouvelle zone enclavée qui serait assujettie au processus de référendum enregistré. Étant donné qu'il s'agit d'une zone enclavée, seuls les résidents de la zone où elle était située à

l'origine auraient le droit de participer au processus de référendum enregistré. En ce qui a trait à l'incidence financière du règlement relatif à la procédure de PPCMOI, M. Flies ajoute qu'il instaurera des frais liés à l'évaluation de ce type de projet. De plus, les résidents seront informés, dès les débuts des projets, des plans proposés par le promoteur.

Les membres du Conseil félicitent M. Flies pour son travail sur ce sujet.

Le maire Trent est d'accord avec l'analyse de M. Flies. Il ajoute que les résidents peuvent s'attendre raisonnablement à ce que le statu quo soit obtenu dans les questions de zonage. Il fait ressortir le fait que les résidents doivent être sensibilisés à l'incidence du zonage parcellaire comparativement à l'utilisation d'un règlement relatif à la procédure de PPCMOI pour les futurs processus de référendum enregistré, et que le règlement relatif à la procédure de PPCMOI permettra de révéler plus tôt les plans proposés par le promoteur.

La conseillère Lulham est d'accord avec le maire et indique que, sauf exception, les résidents qui vivent près d'un lot vacant doivent s'attendre à ce qu'il soit visé par un développement. Elle ajoute que les résidents ont exprimé leur désir d'une consultation initiale qui sera tenue avant la première lecture du règlement. Le maire Trent répond que le CCU formulera une proposition pour un processus officiel de consultation à sa réunion du jour suivant.

La conseillère Smith demande que M. Flies et M^e St-Jean préparent une représentation visuelle de l'impact découlant de l'octroi de permis pour les deux projets de développement demandés qui préoccupent grandement les citoyens, soit celui du 4898, boulevard de Maisonneuve et celui de l'épicerie Métro, en abordant le zonage parcellaire comparativement à ce qui est prévu dans le règlement relatif à la procédure de PPCMOI.

La conseillère Samiotis affirme que la Ville doit réitérer, auprès des résidents, les avantages du règlement relatif à la procédure de PPCMOI. La conseillère Smith indique que la définition du terme « avantage pour la collectivité » (*community benefit*) doit être ajoutée dans le règlement.

GROUPE DE TRAVAIL DU SUD-EST – MISE À JOUR

La conseillère Samiotis décrit le mandat du groupe de travail du Sud-est, ainsi que sa composition et les responsabilités de ses membres. Elle informe le Conseil que les membres du groupe de travail tiendront leur première rencontre le soir suivant, suivie par deux autres rencontres. Au cours de la première rencontre, les membres du groupe de travail examineront l'atelier et les paramètres des lignes directrices.

La conseillère Samiotis et la conseillère Lulham recommandent que les noms des membres du groupe de travail demeurent confidentiels. Les résidents qui participent au groupe de travail sont des bénévoles qui ont assisté à l'atelier.

La conseillère Lulham fait remarquer que l'atelier s'est avéré un succès pour ce qui est de communiquer aux résidents de la Ville les intentions de cette dernière quant au projet du Sud-est, car il semble que l'opinion publique sur cette initiative se soit améliorée.

M. Flies quitte la réunion à 18 h 48.

PARTICIPATION DU CONSEILLER CUTLER À LA CONFÉRENCE PARKING INDUSTRY EXHIBITION

Des exemplaires de la documentation suivante sont distribués :

- Note de service de M. Sean Michael Deegan, directeur général, adressée aux membres du Comité plénier du Conseil, datée du 10 février 2016
 - Parking Industry Exhibition : Calendrier de la conférence et des ateliers
- **Il est convenu** que la Ville autorisera l'allocation d'un montant de 2 500 \$ pour couvrir les frais relatifs aux déplacements, à l'hébergement et aux dépenses en lien avec la participation du conseiller Cutler à la conférence Parking Industry Exhibition de 2016.

PLAN D'ACTION DE 2016 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

Des exemplaires de la documentation suivante sont distribués :

- Note de service de M. Sean Michael Deegan, directeur général, adressée aux membres du Comité plénier du Conseil, datée du 10 février 2016
- Plan d'action de 2016 à l'égard des personnes handicapées
- Annexe 1 – Guide Accès Westmount

Le directeur général présente le Plan d'action de 2016, préparé par la Ville, à l'égard des personnes handicapées, plan d'action que la Ville a l'obligation de fournir chaque année à l'*Office des personnes handicapées du Québec*.

La conseillère Lulham recommande que, sur la liste des restaurants de la Ville, une petite icône soit ajoutée à côté de chaque restaurant pour indiquer que l'endroit est facilement accessible pour les personnes handicapées.

Le conseiller Martin recommande que, conjointement avec cette initiative, la Ville prépare son propre rapport pour les immeubles qu'elle désire rendre accessibles aux personnes handicapées. Le directeur général confirme qu'il veillera à ce que ce rapport soit préparé.

Le conseiller Cutler fait remarquer qu'un espace de stationnement pour personnes handicapées sur l'avenue Greene ne figure pas sur le rapport. Le directeur général Deegan confirme qu'il sera ajouté.

- **Il est convenu** que le Conseil adoptera le Plan d'action de 2016 à sa séance ordinaire du 7 mars.

SUIVI DES OBJECTIFS DU CONSEIL

CIRCULATION

Le conseiller Cutler informe le Conseil qu'une réunion de l'ACT est prévue pour le jour suivant. Il ajoute que le comité a commencé à discuter de l'approche visant les travaux à effectuer sur l'avenue Westmount et que les discussions se poursuivront à la prochaine réunion.

La conseillère Lulham recommande que la Ville remplace les feux de circulation à l'intersection des avenues Westmount et Grovesnor afin de permettre la modification de la durée de leur cycle conformément aux besoins de la circulation.

INFRASTRUCTURE ET PARCS

Le conseiller Martin attire l'attention du Conseil sur son article publié dans le *Westmount Independent* et sur l'article du maire en réponse à son article. Il explique qu'il est normal que des personnes raisonnables ne soient pas du même avis, ajoutant qu'il croit en la liberté des gens d'exprimer leur opinion.

Le conseiller Martin explique qu'il n'est pas du tout d'accord avec le fait que le conseiller Drury ait qualifié le surplus de 2015 d'inattendu, car la Ville aurait planifié son budget en conséquence si elle avait été au courant, en avril 2015, du surplus inattendu de 2014. Il fait remarquer que le surplus de 2015 découlait du report du projet Prince-Albert, dont la Ville était au courant en avril ou mai 2015. Le conseiller Martin explique que, étant donné qu'il est normal que des projets ne soient pas terminés, le Conseil doit évaluer cette possibilité dans sa détermination des fonds à attribuer à chaque projet.

Le maire Trent explique qu'il s'oppose à la déclaration du conseiller Martin qui indique que la Ville a sous-financé, de manière chronique, les investissements dans les infrastructures. Il répond que le service des Travaux publics a dépensé beaucoup moins d'argent que les fonds demandés, et reçus, par ce service au cours de chacune des quatre années précédentes. Le maire ajoute que, même si le projet Prince-Albert avait été réalisé en 2015, il y aurait tout de même eu un montant plus important de l'argent octroyé par la Ville pour l'infrastructure que ce qui a été dépensé au cours de cette année-là.

POINT PERMANENT : MTQ ET AMT

La conseillère Samiotis informe les membres du Conseil que la Ville a rencontré les résidents de la rue Prospect pour discuter des concepts possibles du futur écran antibruit qui sera installé le long de la rue Prospect, tel qu'indiqué dans le rapport de Stantec.

La conseillère Samiotis ajoute que M^{me} Lyne Gamache, du MTQ, a pris beaucoup de temps pour répondre à la Ville, et qu'elle espère recevoir une réponse de M^{me} Gamache dans les semaines à venir.

La conseillère Lulham indique qu'il doit être tenu compte de l'effet de réverbération du son pour tout écran antibruit projeté.

CALENDRIER DES RÉUNIONS

Des exemplaires de la documentation suivante sont distribués :

- Mise à jour du calendrier des activités du Conseil pour le mois de février 2016

AFFAIRES NOUVELLES : STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

La conseillère Samiotis informe le Conseil que, dans le cadre d'une évaluation récente de la facilité avec laquelle une PME peut se lancer en activités dans diverses villes, Westmount s'est classée au dernier rang. Elle recommande la mise en place d'une approche qui fera la promotion stratégique des activités de vente au détail dans les secteurs commerciaux de la Ville. Elle suggère d'offrir plus d'aide aux marchands quant à l'obtention des permis exigibles.

Le directeur général déclare que la Ville, ainsi que Ville Mont-Royal et d'autres municipalités, s'est relativement bien classée à cet égard. La conseillère Lulham ajoute qu'il ne faut pas prendre cette étude au pied de la lettre, faisant remarquer que la Ville a perdu des points parce qu'elle n'avait pas fourni assez rapidement ses réponses aux questions du sondage.

POINTS EN CAUCUS

M^e Andrew Brownstein, secrétaire de séance, quitte la réunion à 19 h 25.

Un point fait l'objet d'une discussion en caucus.

ABSENCES

Les membres du Conseil sont priés de soumettre leurs feuilles d'absence au greffier.

La réunion est ajournée à 19 h 40.

Philip A. Cutler
Adjoint au maire

M^e Martin St-Jean
Greffier